

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 DÉCEMBRE

La monstruosité fiscale

On a déjà fait ressortir, à maintes reprises, le caractère excessif de la prétention du gouvernement à percevoir, dans les conditions que l'on sait, le droit d'accroissement sur les congrégations religieuses. Il n'est pas d'argumentation qui vaille à cet égard le simple exposé des faits. On a lu ici même, samedi, le texte d'un avertissement qui vient d'être adressé à la supérieure d'une congrégation.

Cet avertissement vise une réclamation de 945 fr. 25. Or le receveur de l'enregistrement explique que le droit est perçu sur une valeur mobilière de 100 fr. 45 c. Il représente donc une taxe de plus de 900 0/0. C'est un chiffre qu'il suffit de citer. Tout commentaire serait absolument inutile.

Or, cette monstrueuse exagération, on savait d'avance qu'elle devait se produire. Ce serait trop de dire qu'on en avait pris son parti. On comptait sur elle pour faire produire tout l'effet qu'on en attendait aux lois de 1880 et de 1884. Celles-ci n'avaient pas d'autre but. Si on pouvait en douter il suffirait d'écouter les propos que tiennent les radicaux.

M. Pelletan l'a déclaré dans la Justice. Faisant allusion aux vagues assurances données au Sénat par M. Rouvier de corriger par voie administrative ce que l'application des lois pourrait présenter d'excessif : « Nous vous dénonçons absolument le droit d'agir ainsi, » écrit le député radical. Tout ce qu'on pourrait tolérer ce serait que M. Rouvier présentât une loi nouvelle.

Quel serait le sort de cette loi devant une majorité animée des passions que l'on sait, on le devine sans peine. L'invitation radicale n'est donc pas compromettante. Mais il y a plus, M. Pelletan explique longuement que s'il y a abus

— ce dont d'ailleurs il n'est pas convaincu — cet abus n'a pas besoin d'être corrigé avant les autres. On peut le placer à son rang, rang un peu éloigné. On s'en occupera lorsqu'on en aura le loisir.

Pour le présent, une seule chose à faire : appliquer la loi dans toute sa rigueur, nous ne dirons pas sans souci de ses conséquences, mais avec toutes ses conséquences et justement à cause d'elles. Que si le cabinet hésitait, M. Pelletan ne lui laisse pas ignorer ce qui adviendrait : « Le cabinet qui agirait ainsi assumerait la plus redoutable responsabilité. »

On entend bien ce que cela veut dire. Il ne viendra d'ailleurs à l'esprit de personne de s'imaginer que la pensée pût venir un seul instant à M. Rouvier et à ses collègues de mettre en jeu leur existence ministérielle pour sauver les congrégations de la mort par la confiscation.

JACQUES D'AULNE.

La Franc-Maçonnerie ET LE DROIT D'ACCROISSEMENT

On écrit au Patriote du Tarn-et-Garonne :

« Nous apprenons de bonne source que la perception du droit d'accroissement va donner aux congrégations religieuses un défenseur aussi important qu'inespéré. »

« Dans un canton du département de... un receveur de l'enregistrement a réclamé le droit d'accroissement à la Loge du chef-lieu, qui possède, non pas le local où fonctionne l'atelier, mais simplement le mobilier rituel. »

« Grand émoi chez les chevaliers du tablier : ils en ont référé au chapitre de leur chef-lieu, lequel a soumis immédiatement la question à la délibération du Grand Orient. »

« Cette question a frappé d'imprévu les hauts dignitaires des loges maçonniques ; mais ils ont dû avouer que les francs-maçons for-

maient une association tout à fait reconnue, parfaitement autorisée, absolument comme les ignorantins, et ils se sont dit qu'ils n'avaient aucune raison légale à opposer à ce droit d'accroissement, sorti probablement de leurs délibérations pour tuer les congrégations religieuses. »

« Et, comme ils possèdent un palais à Paris, de véritables temples dans pas mal de grandes villes, bien des loges importantes, des masses d'ateliers plus modestes, ils sont restés convaincus qu'à chaque décès d'un des Frères, il faudrait aller faire visite à M. le receveur de l'enregistrement et payer les droits exigés. Leur consternation a été d'autant plus grande, qu'ils savent que la quête pour la veuve ne produira certainement pas de quoi couvrir ces frais exorbitants. »

« Aussi a-t-il été résolu au Grand Orient de faire soulever la question à nouveau au Sénat et de tâcher d'obtenir un enterrement décent pour le droit d'accroissement. »

LE CARDINAL LAVIGERIE ET LA PRESSE ALLEMANDE

Une dépêche adressée de Paris au *Moniteur de Rome* et que le *XIX^e Siècle* a reproduite le lendemain, ou à peu près, comme lui étant adressée de Rome, annonce que de nombreux évêques vont faire adhésion à la lettre du cardinal Rampolla et que le parti catholique est enfin sur le point de sortir de ses langes. Pour ce qui est de la lettre du cardinal Rampolla, quoi d'étonnant à ce que l'épiscopat lui consacre un acte public d'adhésion ? Ne lui avons-nous point fait adhésion nous-mêmes ? N'avons-nous point démontré ici même qu'elle était la justification de la politique et des doctrines sincères, en toute occasion, par le parti royaliste ?

Dénonçons, cependant, et de suite la mauvaise foi de ceux qui s'abritent derrière des dépêches de source suspecte, pour inquiéter la conscience des catholiques et faire croire que l'initiative prise par le cardinal Lavigerie ou l'évêque d'Annecy a rencontré un accueil favorable auprès de la presse catholique à l'étranger, bien placée pour être impartiale.

Si l'on en excepte le *Moniteur de Rome*, tous les journaux catholiques italiens ou se sont tus ou ont blâmé le cardinal. A peu de chose près il en a été de même en Suisse, à Vienne et à Pesth, mais c'est surtout en Alsace et en Allemagne que les commentaires ont été les plus défavorables.

Dans la *Revue catholique d'Alsace* l'abbé Delor s'écrie avec indignation : « ... Mais qu'un évêque essaie d'imposer par voie d'autorité comme un devoir de conscience ce qui n'est que du domaine des opinions et qui restera éternellement du domaine des opinions, c'est ce que nous n'admettrons jamais, c'est ce contre quoi nous protestons de toute l'énergie de notre conscience. Où en arriverions-nous, grand Dieu, si dans le diocèse d'Angers nous devions être royalistes, dans un autre impérialistes, dans un autre républicains, et si, dans le diocèse d'Alger, nous devions dire : « Nous ne pouvons regarder encore la Monarchie comme possible. »

Mais c'est en Allemagne surtout, là où il semblait qu'une parité de situation plus apparente que réelle devait promettre un accueil plus sympathique, que le blâme a été le plus général et le plus formel.

Nous pourrions citer, à l'appui de cette affirmation, cent extraits de journaux ; nous nous contenterons de reproduire les passages les plus intéressants d'un article envoyé de Rome à la *Kelnsche Volkszeitung* et que ce journal a publié en tête de ses colonnes. C'est le récit d'une conversation que le correspondant romain du journal rhénan a eue avec

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois

BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

1
Dans la pénombre du grand salon meublé sévèrement et mal éclairé par deux lampes, la conversation traînait depuis un quart d'heure. Edmond, un jeune homme d'une trentaine d'années, aux joues encadrées de favoris et haut boutonné dans sa redingote, se tenait roide, familièrement appuyé sur sa canne, tandis que ses deux interlocutrices, allongées sur le canapé, fenillaient leurs albums. L'une, la mère, une blonde aux yeux alanguis et vagues, tournait les pages sans regarder ; la fille, une brune à tête de médaille, dont l'énergique expression contrastait avec la morbidesse maternelle, paraissait tout absorbée dans la contemplation de son album, une série de photographies représentant des jockeys et des chevaux.

— Monsieur Edmond, fit-elle tout à coup en relevant son front de déesse, il y a après-

demain des courses aux Roches-Rouges. Voulez-vous m'y conduire ?

Le jeune homme rougit et balbutia une réponse évasive.

La mère parut s'éveiller d'un songe, et avec un sourire d'une infinie tristesse :

— Ma pauvre enfant, murmura-t-elle, quel intérêt peuvent offrir des courses dans une misérable bourgade bretonne ? Ah ! là-bas, sans doute, en Angleterre !...

— Le fait est qu'ici la vie est d'une gaieté !

— Que veux-tu !

Edmond regarda la pendule :

— Huit heures dix, et M. Papillon ne descend pas. Nous serons en retard.

— Oh ! non, fit la jeune fille avec une moue légère ; papa tient trop à cette soirée du Casino ! Mais dame ! le temps de passer son habit, de relire son manuscrit...

Comme elle parlait, M. Papillon entra, un petit homme, à l'œil vif, maigrelet, à qui l'habit donnait un air d'importance comique.

— Bonsoir poulette, bonsoir Edmond ! fit-il, souriant successivement à sa fille et à son futur gendre. — Suis-je bien ? continua-t-il en se haussant devant la glace. — Ah ! mes chéris, quelle bonne idée ils ont eue d'organiser une

soirée littéraire à ce Casino. Il fallait ça pour que j'y mette les pieds : d'ordinaire, un tas de joueurs, de gommeux, de rien du tout...

— Le fait est, prononça Edmond, que pendant l'été, ce Casino est un fléau pour Béport !

Thérèse interrompit pour demander à son père :

— Qu'allez-vous débiter à cette soirée ?

— Moi ? eh bien ! un fragment d'*Horatius Coclès*, le Songe ; tu te rappelles le succès à la dernière séance des Muses Béportaises, ces Muses que j'ai vues naître...

Pour la trentième fois, l'ancien président du tribunal de Paimbœuf refit le récit de son existence ; il dit sa conversion au culte d'Apollon sur le tard, vers la quarantaine ; et comme il s'était démis de ses fonctions judiciaires pour venir s'enterrer au bord de l'Océan, à Béport, un chef-lieu de canton, entre sa femme et sa fille, avec Horace et Boileau. Là, il avait groupé les forces intellectuelles du pays et fondé l'académie des Muses Béportaises : en 1887, on s'y indignait encore que Charles X eût autorisé *Hernani* ; on écrivait des épitres en vers et des dithyrambes ; mais l'œuvre maîtresse qu'avait produite l'association littéraire

de Béport, c'était sans conteste l'*Horatius Coclès*, en cinq actes et en vers, de M. Papillon.

— J'aurai du moins laissé cela, moi ! conclut l'ancien président qui parlait debout, adossé à la cheminée, une main au gilet, avec des gestes d'empereur.

Sa tragédie du reste était inédite, mais outre deux ou trois copies, elle se conservait par fragments dans la mémoire des membres de la Société, à la façon des poèmes d'Homère.

— Et vous, jeune naturaliste, nous préparez-vous quelque chose ? interrogea-t-il enfin en posant la main sur l'épaule d'Edmond qui représentait la muse de la science à l'académie.

— Mais oui, fit le jeune homme, je parlais tout à l'heure à ces dames de mon étude sur l'ours préhistorique de nos contrées, l'*Ursus inelegrans* de Cuvier.

— C'est très captivant, gémit Mme Papillon.

— Et tout d'actualité ! sourit Thérèse.

— Sans doute, riposta Edmond sans soupçonner la moindre ironie ; on vient en effet de découvrir sous un dolmen...

— Vous nous conterez cela, interrompit l'auteur d'*Horatius Coclès*, mais il est grand

un cardinal, éminent par sa haute situation et ses vertus, dont le nom viendra aussitôt sur les lèvres.

On abuse étrangement du nom de Léon XIII, en toute cette affaire, a dit le cardinal. Lors du dernier passage de l'archevêque de Carthage à Rome, il exprima au Pape le désir que, clercs et laïques pussent s'entendre sur la conduite à tenir dans les questions catholiques d'ordre général, en dehors de toute profession de foi politique; le Pape se contenta de répondre qu'il serait excellent qu'on pût obtenir quelque résultat sur ce terrain et la conversation en resta là. Il faut vraiment bien de l'imagination pour trouver là quelque chose qui ressemble à une adhésion du Souverain Pontife aux idées exprimées dans le toast du cardinal Lavignani et les nombreuses lettres qui ont suivi. La façon dont le cardinal Lavignani s'est emparé de ces paroles et les a interprétées « ne saurait avoir que des conséquences déplorable et elle ne tarderont pas à se manifester » a ajouté l'interlocuteur du correspondant de la *Volkszeitung*.

« Les monarchistes seuls et non pas les républicains tireront avantage du programme de M^r Lavignani. Ce sera pour eux une question d'honneur de prouver que l'idée monarchique qui existe certainement dans le sang français, est toujours vivante. Et le cardinal Lavignani apprendra à ses dépens qu'il ne suffit pas au clergé de se convertir à la République, alors même que cette évolution a pour elle l'appui d'un grand cardinal. Si un journal de Rome salue le programme de M^r Lavignani comme une parole libératrice (!), cette tirade emphatique est purement et simplement un non sens ! Tout cela n'est pas conforme aux intérêts de la France et encore moins aux intérêts du Saint Siège. »

Nous n'aurons pas la cruauté d'ajouter un mot à cette appréciation de la conduite du *Moniteur de Rome*; personne ne saurait en contester la justesse, et tout ce que l'on y ajouterait ne pourrait que l'affaiblir. Nous aimerions mieux terminer par cette boutade adressée par un député rhénan à un de nos amis et qui résume bien l'opinion des catholiques de l'autre côté du Rhin :

— Nos têtes carrées ont de la peine à comprendre que le rouge écarlate de votre régime gouvernemental puisse devenir une doublure convenable pour le manteau de pourpre d'un prince de l'Eglise ! G. W.

INFORMATIONS

M^r Freppel a prononcé tout dernièrement l'oraison funèbre de dom Couturier, abbé de Solesmes. Il faudrait citer en entier cette page magistrale. Signalons, en première ligne, ce passage relatif à l'expulsion des religieux :

temps que nous partions; bonsoir, Thérèse, adieu, Clotilde.

— Bonsoir, firent-elles; amusez-vous bien ! Restées seules, les deux femmes demeurèrent muettes un instant, sous le tic-tac léger de la pendule d'albâtre et les ronflements du vent de mer dans la cheminée. Puis Mme Papillon, indiquant d'un geste nonchalant un album-block posé sur le coin d'une crédence en vieux chêne :

— As-tu peint quelque chose aujourd'hui ? demanda-t-elle.

— Oui, maman, des dahlias. Thérèse alla prendre l'album dont elle vida les poches sur les genoux de sa mère.

C'était leur passe-temps favori dans la lente monotonie des journées : toutes deux s'amusaient à peindre des aquarelles de fleurs.

La diversité de leurs caractères se trahissait au choix de ces fleurs. La mère peignait en teintes pâles les plantes rêveuses des étangs, nénuphars ou salicaires, tandis que Thérèse jetait en notes écarlates, sur le papier, dahlias, œillets ou roses rouges.

Pourtant, entre ces deux femmes si dissemblables, il y avait plus qu'une affection de mère à fille, quelque chose comme une sym-

« N'attendez pas de moi, a dit l'éloquent prélat, le récit de ces scènes navrantes qui resteraient pour la France un sujet de déshonneur, si ce noble pays pouvait être responsable d'un pareil abus de la force. Vous m'en voudriez de réveiller des souvenirs qu'à défaut de tout autre sentiment, le patriotisme nous commanderait d'ensevelir dans l'oubli. Je n'en retiendrai qu'une réflexion dont la justesse devrait éclater aux yeux de tous. Eh ! quoi, à un siècle de distance d'un événement qui, disaient, allait marquer une ère de liberté universelle, nous en serions encore à discuter si quelques personnes ont le droit de se réunir dans un même domicile pour prier ensemble, s'édifier mutuellement, chanter les louanges du Seigneur, copier des manuscrits, défricher des champs, s'adonner en commun à des œuvres d'enseignement ou de charité. Mais s'il en est ainsi, si nous en sommes encore à ce point, si nous n'avons pas fait un pas en avant dans la voie de la liberté, c'est la condamnation la plus éclatante qu'il soit possible de porter contre la Révolution française.

« Dieu permet ces dures épreuves pour faire éclater le mérite de ses vrais serviteurs. Certes, si jamais homme a éprouvé de l'éloignement pour tout ce qui s'appelle le bruit ou la mise en scène, c'était bien dom Couturier. Attirer l'attention sur sa personne, agir autrement que par vertu, répugnait à son grand esprit de foi comme à la trempe de son caractère naturellement timide. Mais devant la persécution, cet homme se dressa dans toute sa fierté chrétienne pour revendiquer les droits de Dieu dont il avait la garde. Il s'agissait de défendre la liberté et la propriété monastiques : dès lors, aucune considération humaine ne pouvait ébranler la constance d'un religieux qui marchait à la lumière et par la force de la foi. »

La *Patrie* annonce qu'on paraît se préoccuper, à l'Élysée, des conséquences que pourrait avoir pour le séjour en France des congrégations religieuses le droit d'accroissement.

Cette question paraît d'une grande importance à M. Carnot qui, disait-on, aurait envoyé un personnage de la présidence auprès du nonce pour conférer avec lui à ce sujet.

A propos du droit d'accroissement, un journal fait remarquer que M. le sénateur Boulanger, rapporteur général de la loi de finances, et qui déploie tant de zèle contre les biens cléricaux, fait élever son fils au Petit Séminaire de Notre-Dame-des-Champs. M. Boulanger pourrait répondre qu'il n'est pas le seul laïcisateur inconséquent. Mais ce ne serait pas une excuse à sa fureur spoliatrice.

Il n'y a pas qu'à Paris que la laïcisation impose ses méfaits. Ainsi, à Mâcon, le remplacement des sœurs Augustines par un per-

pathie muette d'incompréhension. L'une et l'autre auraient manqué leur vie, et elles le devinaient sans se l'avouer.

Clotilde était une femme lamentablement heureuse. Elle qui portait au cerveau le pli du romanesque et de l'étrange, elle s'était, dès vingt ans, enlignée à la vie bonasse et comme sirupeuse de son mari.

Sa fille aussi était une dépaysée de l'Idéal, mais d'un idéal très différent : au lieu des lacs brumeux de l'Écosse, elle évoquait Paris; au lieu de Walter Scott, elle lisait les feuilletons; au lieu des pages armoriés chevauchant vers leurs blondes châtelaines, elle rêvait de sportsmen et de petits genreux trottant au retour d'Auteuil le long des Champs-Élysées.

Et dans ces fleurs qu'elles esquissaient avec de mignons pinceaux, l'une retrouvait les grands lacs du Nord où les nénuphars dorment solitaires, et l'autre les lacs du bois de Boulogne autour desquels se presse, l'œillet ou le gardénia à la boutonnière, la foule élégante des Tout-Paris.

(A suivre.)

sonnel de 17 laïques a coûté de 7,000 francs la dépense de la ville, et il a fallu aliéner en partie un legs important pour subvenir aux frais du changement, qui, soit dit en passant, n'a profité ni à la morale, ni aux malades.

Bien au contraire. Ajoutons que les donations ne viennent plus alimenter le budget laïque, les catholiques n'ayant pas été remplacés par les sectaires dans l'exercice de la charité.

Les sectaires veulent bien vider la caisse, mais non pas contribuer à la remplir.

Le taux de l'émission de l'emprunt du 12 janvier paraît actuellement fixé à 92 fr. 50, mais ce chiffre peut encore être modifié, d'autant que le *Gaulois* croit que, il y a quelque temps, les intentions du gouvernement étaient de faire l'émission à 93 fr. 30 ou 40.

M. de Labruyère a fait appel de la condamnation qui l'a frappé et demande à être traité comme un détenu politique.

Le colonel Pepoff, chef de la police de Sûreté russe, est actuellement à Paris; il a été interviewé par un rédacteur de l'*Eclair*, à qui il a déclaré que l'assassinat du général Seliverstov était le résultat d'une erreur, car Seliverstov avait quitté tout service actif depuis douze ans. Le colonel Pepoff considère Padlewski comme un vulgaire assassin, et il est convaincu qu'il sera livré par n'importe quel pays, excepté la Bulgarie où les nihilistes trouvent auprès de M. Stambouloff aide et protection.

Le colonel Pepoff, qui s'est chargé de découvrir le lieu de refuge de Padlewski, est persuadé que celui-ci est actuellement en Bulgarie.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 29 décembre 1890.

La dernière semaine a été presque entièrement perdue pour les affaires : la triple influence des fêtes, de la liquidation et de l'emprunt imminent a subitement arrêté le courant des transactions. Le 3 0/0 a été ramené à 94.50; le 4 1/2 0/0 à 104.25.

L'action du Crédit Foncier s'est maintenue très ferme à 4,340. Le montant des prêts fonciers et communaux consentis cette semaine par le conseil d'administration s'élève à 3 millions 696,644 fr.

La Banque de Paris a conservé une excellente tenue entre 845 et 850.

Le Crédit Mobilier a progressé à 437.50. On va détacher le 4^e janvier sur les actions le coupon n° 47 représentant l'acompte de 12 fr. sur l'exercice 1890 dont la distribution a été autorisée par le conseil d'administration.

La Banque d'Escompte a consolidé son avance à 570. Le Crédit Lyonnais s'est négocié entre 807 et 810 en bonnes tendances. La Société Générale est restée sans changements à 496.25.

Les obligations des Immeubles de France se sont traitées à 395. La Société s'est rendue

acquéreur des actions de la Société Immobilière de Paris et des créances sur ladite Société. Elle se trouve par suite disposer de l'actif de la Société Immobilière de Paris comprenant 34 immeubles situés dans le quartier Monceau et dans le quartier des Champs-Élysées.

Les obligations des Chemins de fer de Linares à Almería se sont négociées à 230 francs. L'épargne se porte vers ces obligations qui ont une première hypothèque et produisent un intérêt annuel de 15 fr., payable chaque semestre à la caisse du Crédit Mobilier et remboursables à 500 fr.

Nous laissons les actions des Chemins de fer Portugais en reprise à 575. Dans une réunion tenue samedi à Lisbonne, le conseil d'administration de la Compagnie Royale a décidé le paiement d'un acompte de 15 francs à partir du 4^e janvier prochain.

Le conseil d'administration de la Banque Internationale de Paris a décidé le paiement d'une somme de 12 fr. 50 par action à titre d'acompte sur le dividende de l'exercice 1890. Ce paiement s'effectuera à partir du 2 janvier prochain, contre remise du coupon n° 3, et sous déduction d'impôts résultant des lois de finances, soit à raison de : 44 fr. 32 1/2 net pour les actions au porteur, et de 42.12 1/2 net pour les actions nominatives, à Paris, au siège social, rue Saint-Georges, 3 et 5, et aux succursales de la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Bruxelles et à Genève.

L'Hispano-Néerlandaise, un moment immobilisée par la crise des métaux, a repris son activité à 25 fr.

L'action des Chemins de Fer Régionaux des Bouches-du-Rhône clôture à 518. Le titre garanti par l'Etat et le département devrait, avec la parité des valeurs similaires, coter au moins 560 fr.

La Banque Générale des Chemins de Fer et de l'Industrie conseille une série d'arbitrages sur les divers emprunts russes que tous les porteurs de titres ont un intérêt direct à connaître. Les demandes de renseignements peuvent être adressés 19, rue de Londres, ou dans les succursales que la Banque possède dans les départements.

L'action de la Silver Gance est en faveur marquée à 25.50. Le marché de cette valeur s'est élargi à mesure qu'on en connaît mieux les avantages immédiats et les chances d'avenir véritablement exceptionnelles.

Les Chemins Economiques font 416.50.

NOUVELLES MILITAIRES

Les officiers de hussards ont, comme on sait, les tresses du dolman noires; tandis que leurs hommes et les sous-officiers les portent blanches.

Avec la poudre sans fumée, les officiers de 42 régiments de cavalerie se trouvant devant leur troupe, ils représentent complètement le noir de la cible.

La transformation de la tenue des hussards s'impose; qu'on leur ôte toutes les tresses du dolman, plutôt que de les leur laisser blanches.

Le ministre de la guerre a décidé que dorénavant chaque officier ou soldat recevra, au moment de la mobilisation, un paquet de pan-

24 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

Donc, elle était sauvée, puisqu'elle avait pu supporter une émotion aussi violente. Elle ne s'évanouit même pas; elle ne s'appartenait plus; ses yeux regardaient autour d'elle sans voir. On sentait tous les efforts qu'elle faisait pour se souvenir de tout; mais ce souvenir ne la tuait pas.

Quant à Maurice, il éprouva, après le premier saisissement, un soulagement véritable. L'amour qu'il venait d'avouer à Suzanne pesait si peu dans le mouvement passionné qui venait d'emporter la jeune fille vers Julien, et toute la scène avait subi une évolution si rapide, que l'incident du baiser sur la main disparaissait de lui-même; Maurice n'avait plus rien à cacher, rien à promettre, plus de comédie pénible, pour son cœur, à jouer. Il remettait enfin, entre les mains de son ami, ce dépôt trop gracieux et bien lourd pour les faiblesses humaines !

Le moribond sur sa couche, au fond de la chambre, domina bientôt toute la scène.

Puyberton, demi-lévé sur son oreiller, les yeux agrandis par la terreur, crispait ses mains, comme s'il eût voulu écarter un fantôme.

A son lit de mort, au moment même où il essayait de voler à Julien son amour après lui avoir volé son argent, il voyait tout à coup se dresser sa victime.

— Lui, lui, ici... Non, ce n'est pas possible... Ah ! c'est trop !...

En disant ces mots entrecoupés de hoquets, Puyberton tremblait de tous ses membres; une sueur froide couvrait de gouttes larges son front et ses joues. Il continuait :

— Le fils après le père !... Partez, partez, vous aurez tout... je vous rendrai votre argent... le voulez-vous ?... prenez-le, mais partez, puisque je vais mourir... j'ai volé, c'est vrai, eh bien, oui, j'ai volé, pardon !

La scène se compliquait d'un nouvel élément de cruelle surprise. Voici maintenant que Puyberton avouait publiquement son vol.

Il était secoué par un tremblement convulsif; une écume sanglante montait à ses lèvres.

sement fourni par le Service de santé, qu'il portera dans une poche intérieure de son dolman. Ce paquet antiseptique, qui contient les objets destinés à empêcher le dessèchement de la plaie et à la préserver de l'humidité, a l'avantage de fournir au médecin du régiment un matériel de pansement presque suffisant pour les premiers besoins du champ de bataille, sans qu'il soit obligé d'avoir recours à ses approvisionnements.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

RÉCEPTIONS DU JOUR DE L'AN

A l'occasion du jour de l'An :
M. le Général recevra de midi à 4 heures ;
M. le Sous-Préfet, de midi 1/2 à 4 heures 1/2 ;
M. le Président du Tribunal civil, de 4 heures à 2 heures.

Le Maire et les Adjointes de la ville de Saumur recevront à la Mairie, le 1^{er} janvier, de 4 heures à 3 heures.

TEMPÉRATURE

Le thermomètre persiste d'une façon inquiétante à se tenir à plusieurs degrés au-dessous de zéro.

Bien entendu, les heureux de ce monde estiment que le temps est charmant ; on peut enfin, sans crainte, se livrer sur les lacs gelés au plaisir du patinage.

Pour les malheureux c'est bien différent, la rigueur de la température se complique de chômage. Tous les travaux des champs sont nécessairement suspendus depuis plus d'un mois et il est à craindre que cela ne se prolonge, s'il faut en croire nos bons météorologistes. Espérons néanmoins que leurs prédictions à longue portée ne se réaliseront pas.

SAUMUR

La police a fait ce matin une tournée en ville pour faire casser la glace devant les maisons d'habitation. Chacun s'exécute de son mieux, et on a fort à faire. Espérons que la ville va montrer l'exemple en faisant enlever la glace sur les places et devant les monuments publics.

LE PATINAGE A SAUMUR

Réunion très animée hier sur les fouilles qui deviennent le rendez-vous de tous les patineurs présents et futurs. De jour en jour, en effet, le nombre augmente, et les apprentis d'hier, à force de persévérance, deviennent presque maîtres aujourd'hui.

Parmi les meilleurs patins, nous comptons MM. Lambert père et fils, de véritables artistes ; un Anglais, M. Hart, de la maison Ackerman ;

— Chassez le fantôme, je restituerai, chassez-le...

Et, avec un râle, il retomba épuisé sur son traversin.

A ce moment, le docteur, que Julien avait devancé, entra dans la chambre ; mais Puyberton tourna vers lui un regard morne, il sentait que le soulagement ne pouvait venir d'un autre que de Julien. Lui seul pouvait permettre au coupable de mourir en paix.

Peu à peu Puyberton revenait à la juste perception des choses : il savait que Julien s'était évadé, et il s'expliquait sa présence ; il savait aussi que la condamnation du fils de celui qu'il avait dévoué était son œuvre à lui Puyberton ; il eut pu, en effet, arrêter tout par un aveu en Cour d'assises.

Il lui devait donc ces deux réparations : rendre l'argent, rendre l'honneur.

Il se recueillit ; et revenu de ses premières terreurs, décidé à tout devant la mort il se souleva sur son oreiller et laissa, avec effort, tomber ces paroles :

— Monsieur Maurice Leverrier, pardonnez-moi ; j'ai voulu vous détourner de votre devoir d'amitié envers Monsieur Julien Dambray dont j'ai doublement et douloureusement compro-

un Roumain, officier de l'armée roumaine, détaché à l'Ecole de cavalerie ; un Russe, M. Heich, marchand de musique à Saumur — ces derniers, du pays de la glace, sont là dans leur élément ; — puis quantité d'officiers de l'Ecole, tous très forts patineurs, des collégiens, intrépides et gais ; des employés, des ouvriers même ; tout le monde patine ici, et si la glace dure encore quelques semaines, la population y passera.

On remarquait surtout un monôme interminable zigzaguant au milieu de la foule des patineurs, et provoquant parmi les nombreux curieux des exclamations et des rires prolongés.

Mais ce sont les dames qu'on admire le plus. Vêtues d'élégants costumes de velours et fourrures, elles sont là, gracieuses toujours, sillonnant la glace avec sûreté. Nous voyons passer M^{lle} Mortier, Belbèze, M^{lle} de Neuville, Thiffoine, avec leur père, puis une jeune Alsacienne, M^{me} Kempf, qui patine avec principe, et se fait remarquer par sa grâce et son élégance ; enfin plusieurs autres dames et jeunes filles dont le nom nous échappe, mais qui se distinguent toutes par leur entrain et leur grâce. Beaucoup de fillettes font leurs premiers pas, et se lancent avec une hardiesse qui va jusqu'à la témérité ; aussi, après quelques heures, elles sont devenues assez fortes pour se passer d'un appui.

Il se produit bien de temps à autre quelques chutes, mais elles sont sans gravité, et victimes et spectateurs rient de ce léger accident, qu'un jeune homme galant a bien vite réparé.

On parlait, il y a quelque temps, d'une fête de nuit, où les pauvres auraient eu bonne part dans la recette. Est-ce qu'on attend le dégel pour se remuer ?

Allons, patineurs et patineuses, un bon mouvement : une fête bien vite, s'il vous plaît, et surtout faites-la brillante de façon qu'elle soit productive à ces pauvres, si nombreux par cette affreuse saison qui les fait horriblement souffrir pendant qu'elle vous amuse. N.

LES GLACES A SAUMUR

On sait que la Loire présente en ce moment, et depuis une dizaine de jours, un aspect vraiment curieux. Depuis au-dessus de Dampierre, les glaçons qui se sont soudés forment une couche d'une épaisseur moyenne d'au moins cinquante centimètres.

La surface n'est pas unie, mais au contraire hérissée de coupants formés par les contours des glaçons de la couche supérieure qui se joignent incomplètement et irrégulièrement entre eux en se superposant à ceux de la couche inférieure. Cependant, en certains endroits, la glace est plane sur une assez grande superficie pour que les enfants aient pu y établir des glissières.

On traverse partout le fleuve sur la glace.

mis l'avenir et l'existence. Vous allez m'aider à tout réparer. Vous trouverez dans mon secrétaire quatre cent mille francs dus à M. Julien Dambray, et vous écrirez ensuite sous ma dictée une lettre au procureur pour décharger votre ami de la responsabilité des lettres de restitution qui ont été retournées contre lui dans le procès, et qui sont écrites de ma main. Ces lettres sont de moi ; je rends un témoignage suprême, en déclarant qu'elles n'étaient pas une supercherie de la part de M. Julien Dambray... Quant au reste... Suzanne sait tout maintenant... elle fera son devoir.

— Oui, oui, s'écria alors Suzanne en éclatant en sanglots ; oui. Je me souviens, maintenant... quel moment de folie ! J'avais cru faire le bonheur de Julien, je causais sa perte... la plus grande coupable, c'est moi !

Julien étouffa sous les baisers les sanglots de sa chère Suzanne et s'approchant du père il lui prit la main.

M. Puyberton entra en agonie peu d'heures après cette scène ; il expira au point du jour.

XIX

Avant de mourir, Puyberton s'était exécuté comme il l'avait dit ; Julien put être solennel-

Judi, jour de Noël, comme nous l'avons déjà dit, des familles entières y prenaient leurs ébats, et hier dimanche une foule considérable a passé d'une rive à l'autre.

Pareil fait ne s'était pas reproduit depuis la fameuse banquise de 1879.

Il paraît que la Loire est ainsi jusqu'à Nantes sans interruption.

La glace ne fait d'ailleurs qu'augmenter d'épaisseur avec les 10 à 15 degrés au-dessous de zéro qu'atteint chaque nuit la température qui ne remonte pas dans la journée à un degré supérieur à — 5.

ANGERS. — Incendie à l'Ecole des Arts et Métiers. — Un incendie qui, heureusement, n'a pas eu de graves conséquences, s'est déclaré vendredi, vers 10 heures 1/2 du matin, à l'Ecole des Arts et Métiers.

Le feu a pris dans la sécherie, qui est située au-dessus de la buanderie. Il a été mis par des cendres mal éteintes, déposées dans un coin du grenier, qui ont enflammé le parquet. De là l'incendie a gagné la charpente et la toiture.

Les dégâts auraient pu devenir considérables, si des lingères, qui travaillaient à l'Ecole, ne s'étaient aperçues presque immédiatement du danger. Aussitôt elles donnèrent l'alarme. Les deux pompes dont est pourvue l'Ecole furent mises en mouvement, et les trois cents élèves rivalisèrent de zèle. Au bout d'une heure de travail tout danger avait disparu.

Une assez grande quantité de linge et quinze mètres carrés de la charpente ont été brûlés. On évalue les dégâts à 5 ou 6,000 fr.

SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE

La Société hippique française vient de publier le règlement de ses concours pour l'année 1891.

Le concours de l'Ouest, qui comprend quinze départements : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée et Vienne, aura lieu à Nantes, du 8 au 15 mars. — Les engagements seront reçus dans les bureaux de la 1^{re} division de la préfecture de la Loire-Inférieure, jusqu'au lundi 2 mars, 5 heures du soir.

S'adresser au siège de la Société, 33, avenue Montaigne, à Paris, pour tous les renseignements concernant les formules d'engagement et les certificats à produire.

SABLÉ. — Depuis le jeudi 18 décembre, le nommé Joly, vieillard de 80 ans, qui ne jouissait pas de toutes ses facultés, était disparu de chez ses enfants, habitant Sablé.

Les recherches faites pour le retrouver n'avaient abouti à aucun résultat.

Le jour de Noël, sept hommes de bonne vo-

lément réhabilité. Quant à Suzanne, on sait que nos codes ne considèrent point comme punissable la soustraction d'une somme par un enfant à son père.

Libres tous les deux et quittes envers la justice, ils ne crurent point devoir rester à L... où trop de souvenirs mauvais eussent altéré leur bonheur. A peine mariés, Suzanne et Julien quittèrent la ville.

Philomène les a suivis ; elle est simplement devenue un peu plus maniaque à la suite de ces événements, comme elle n'en a jamais lus dans les faits divers des journaux.

Si, maintenant, un an après, vous voulez revoir le logis Puyberton, vous trouverez, se promenant dans les allées, un peu mélancolique, M. le docteur Maurice Leverrier. Il a acheté cette maison, il a gardé Antoine et s'est mis à aimer son grand jardin qui a des bosquets et des détours de sentiers qui lui plaisent. Dans le quartier, M. le docteur Leverrier passe pour un original ; il n'a aucune clientèle ; c'est un médecin sans malades.

La seule malade qu'il eût jamais soignée, Suzanne, avait probablement épuisé tout son savoir.

FIN.

lonté se joignirent à M. Mauduit, gendre du bonhomme, et commencèrent une battue dans les fermes de Juigné avoisinant la route de Poillé, où il avait été aperçu le 18.

Après de nombreuses recherches, et vers 4 heures du soir, MM. Maxime et Gouabault découvrirent son cadavre près la ferme de la Ragotière.

Le pauvre vieux avait, paraît-il, demandé à coucher dans cette ferme. Ayant essayé un refus, il avait, après beaucoup de chemin parcouru dans la neige et dans l'eau, cherché un refuge dans une prairie où il a trouvé la mort.

UN NOTAIRE EN FUITE.

On a parlé de la fuite d'un notaire de Vannes. A ce sujet on écrit de Vannes au Journal de Rennes :

« Le crieur public, étant momentanément absent, se faisait aujourd'hui suppléer par son jeune fils, âgé de 13 à 14 ans, qui, après le roulement de tambour, a fait la banne suivante :

« Les personnes qui ont à se plaindre de M^e Tosten, notaire à Elven, actuellement en fuite, sont invitées à se présenter devant M. le juge d'instruction ou devant M. le commissaire de police de Vannes. »

Et, soit par malice, soit par inadvertance, dans certains carrefours le jeune héraut a ajouté : « Il y aura récompense. »

Un magistrat fort expérimenté a fait remarquer que jamais une citation au cabinet d'instruction n'a été notifiée de cette manière. Avec la menace en moins, cette publication ressemble aux monitoires du temps jadis. Le plus ordinairement, c'est la gendarmerie qui prend les renseignements et qui dresse procès-verbal. Mais cette publicité insolite donnée à une affaire qui n'est encore qu'à l'état d'information, paraît être contraire à cette présomption d'innocence, qui ne disparaît qu'après une preuve entièrement faite.

On conviendra, tout au moins, que la forme de procéder est peu correcte, et la distraction du tambour de ville imberbe et inexpérimenté a fait beaucoup rire.

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 29 Décembre 1890

LA FEMME A PAPA

Opérette en 3 actes, de MM. A. Hennequin et A. Millaud, musique de Hervé.



FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS ENLEVE LES PELLICULES ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX

Soul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par une seule application tous les 15 jours.

Le NIGER 4'50. — INOFFENSIF

chez PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.

Entrepôt à PARIS: HARRIS, 13, Rue de Trévise

A Saumur, chez LOUTARD, coiff p^r, 2, r. S-Jean

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup^{rs}, la boîte, p^r 6 personnes. 0.85

— — — — — 3 personnes. 0.50

Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes. 0.85

Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes. 0.50

Asperges de 1^{re} qualité à boîte. 1.30

— — — — — très grosses d'Argenteuil. 2.50

Jardinière, Macedoine Fonds d'artichauts, Tomates.

Choucroute de Strasbourg.

Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article Foies gras et Pâtés de gibiers dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.

Baisse de prix : Sucre, 4 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

GRAND BAZAR UNIVERSEL

6, rue d'Orléans, SAUMUR — DAVIAU-RAYNAL — 6, rue d'Orléans, SAUMUR

ACTUELLEMENT

EXPOSITION DES ARTICLES D'ÉTRENNES

Grand Choix de **BÉBÉS** vendus à des prix défiant toute concurrence. — Assortiment immense de **JOUETS**, Porte-Monnaie, Porte-Cartes, Trousses, Nécessaires, Porte-Cigarettes, Papeterie, Albums photographie, grand Choix de Porte-Cigares à musique, petits Bronzes, Porte-Montres, Porte-Bouquets, Fantaisies en porcelaine de Saxe.

Fleurs artificielles en tous genres

ÉTRENNES UTILES : Foulards, Cravates, Manchons, Corsets, Lainages

VENTE DE CONFIANCE --- ENTRÉE LIBRE

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON D'HABITATION

Située à Saumur, île Mafray, rue de l'Abattoir,

Ayant appartenu à M. et M^{me} KLEIN.

Revenu brut annuel, 500 fr.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

Études de M^e MULLON, huissier, 28, rue Dacier, à Saumur, et de M^e YVES JAUBERT, commissaire-priseur en la même ville.

VENTE

Par suite de saisie-exécution

Il sera procédé, le **Mardi 30 décembre 1890**, à une heure du soir, dans une maison sise à Saumur, place du Champ-de-Foire, habitée par M^{me} veuve BRARD, débitante, par le ministère de M^e YVES JAUBERT, commissaire-priseur, à la vente de meubles, effets et marchandises, consistant en tables, chaises, armoires, bois de lit, couette, glaces, pendules, tableaux et autres bons objets.

Vente au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais. (970)

A LOUER

POUR NOCES, BANQUETS, FÊTES

Très bel Appartement

Fraîchement décoré

Comprenant : grand escalier, vestibule, salle à manger pouvant contenir 60 couverts, salon de réception, salon de jeux.

Premier étage du Café de la Paix, ancien cercle Saint-Hubert.

Prix modérés, y compris l'éclairage, le chauffage, la décoration.

S'adresser à M. GRELLET, Café de la Paix. (897)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891

MAISON

Propre au Commerce

Rue Verte, n° 8.

S'adresser à M^{me} veuve FRENZER, 16, rue Bodin. (930)

M^e BRAC, notaire à Saumur, demande un **PETIT CLERC**, sachant très bien écrire.

Changement de Domicile

M^{me} **RIOBÉ**, sage-femme, rue Saint-Nicolas, prévient qu'elle habite maintenant RUE DU PORTAIL-Louis, 33.

Prend des pensionnaires à de prix très modérés. (927)

A Céder de suite

Pour cause de santé (vieillesse)

COMMERCE

De VINS en GROS

A proximité d'une grande ville de l'Ouest. Bonne clientèle de campagne et jolis bénéfices.

S'adresser : Ch. D'HONT, rue Chevreul, 1, Angers. (933)

M Gaston BAZILLE,

propriétaire, ANCIEN SÉNATEUR, Grand-Rue, n° 11, à Montpellier, vend à de très bonnes conditions, boutures et racines des divers Riparia, Gloire, Tometeux, etc., des Vialla, Solonis, Rupestris, Jacquez, des Saint-Sauveur, plants d'Aurelle, et de tous les Hybrides Bouschet, provenant exclusivement de son domaine de Saint-Sauveur.

ÉTRENNES 1891

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans.

Dragées, depuis 80 cent. le 1/2 kil. — Pralines, depuis 1 fr. le 1/2 kil. — Assortiment de Bonbons surfin à 1 fr. 80 le 1/2 kil. — Assortiment extra fin, 2 fr. 50. — Fondants, Bonbons chocolat, Dragées et Pralines à la vanille, Marrons glacés (double vanille), le 1/2 kil., 2 fr. 50. — Fruits confits glacés.

Liqueurs (toutes sortes) : le litre, 1 fr. 50., 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. — Guignolet Combier, 2 fr. 35. — Liqueurs de grandes marques, bon marché exceptionnel. — Rhums naturels, depuis 2 fr. le litre. — Vins mousseux, Saumur et Champagne, Bordeaux et Bourgogne, crus et âges authentiques.

Assortiment le plus varié de Cartonnages, Coffrets laques, Porcelaines et Vannerie fine.

Hôtel-Restaurant des Trois Ancres

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

IMPRIMERIE P. GODET

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

Impressions commerciales et administratives

CARTES DE VISITE

Imprimées	4.50	Gravure sur pierre.....	2.70
—	2 »	—	3 »
—	2.50	—	3.55
Plus de 80 modèles différents.		Gravure cuivre ou taille-	
Par quantités, 1 fr. 25 et 1 fr.		douce	4 »

Cartes visite deuil, bordures toutes grandeurs

Enveloppes fermoir pour cartes de visite : 0,90.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

Articles de Noël

& du Jour de l'An

CONFISERIE

MARRONS GLACÉS

Bonbons de chocolat

Fruits glacés

GATEAUX

DE

NOËL

*

ARTICLES DE LUXE

Bonbonnière cartonnage riche

Porcelaine, Faïence

VANNERIE

Et autres objets variés, etc.

Dans nos Magasins, à partir du 22 Décembre.

Les Boîtes, Cartonnages et Sacs à Confiserie de la Maison ne portent aucun nom.

MAISON P. ANDRIEU

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

M. PILLET a l'honneur d'informer sa clientèle qu'à l'occasion du Jour de l'An, il met à sa disposition un grand choix de Pianos neufs et surtout d'occasion.

Jusqu'au Jour de l'An, ces instruments (COMME ÉTRENNES) seront réduits de 10 0/0 au-dessous des prix ordinaires.

Vous trouverez également un bon choix d'instruments divers, voire même PETITS VIOLONS, PETITS TAMBOURS et PETITS CLAIRONS, etc., pour enfants.

PIANOS, — MUSIQUE

Pillet-Bersoullé, Saumur

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,